



**Commission Départementale
d'Arbitrage
District JURA**

**Lois du jeu
Modifications pour 2019/2020**



- Ce document synthétise pour vous les principaux changements des lois du jeu pour la saison 2019/2020.
- Libre à vous de vous documenter plus amplement sur le sujet, grâce, entre autres, au livret IFAB, et au lien téléchargeable sur le site Ligue BFC « Rubrique Arbitrage ».
- La CDA vous invite à prendre contact avec votre club afin de dispenser une petite session théorique en lien avec ces nouvelles modifications.



Loi 3 = Remplacements

- Un joueur amené à être remplacé doit quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, sauf indication contraire de l'arbitre.
- En revanche le joueur entrant devra toujours, pour sa part, pénétrer sur le terrain au niveau de la ligne médiane, devant les bancs et après contrôle de son équipement.



Autre règle = Formation d'un mur

- Si un mur défensif est formé d'au moins 3 joueurs, les adversaires doivent se trouver à au moins 1 m du mur.
- Si la position est non conforme, reprise du jeu par CFI pour l'équipe adverse.
- Pour les murs formés de 1 ou 2 joueurs, les adversaires peuvent se mêlés à celui-ci.



Autre règle = sur Pénalty

- Si la victime d'un penalty souhaite le tirer, il peut rester sur le terrain pour se faire examiner/soigner et ensuite exécuter le penalty.



Loi 8 = Coup d'envoi et reprise du jeu

- Tirage au sort = désormais, le capitaine gagnant le toss aura le choix entre le terrain ou le ballon.
- La balle à terre:
- En cas de balle à terre, celle-ci est donnée à l'équipe qui possédait le ballon sauf si le ballon était dans la Surface De Réparation au moment où le jeu a été arrêté, le ballon sera rendu au gardien.
- Dans tous les cas, les autres joueurs doivent se trouver au moins à 4m du ballon.
- L'arbitre devra donner un coup de sifflet pour la remise en jeu sur balle à terre.



Ballon touché par l'arbitre sur action prometteuse

- Une balle à terre est accordée lorsque le ballon touche l'arbitre puis permet à une équipe d'entamer une attaque prometteuse ou est récupéré par l'équipe adverse.
- L'arbitre perd donc le statut de corps neutre.
- La BAT sera effectuée à l'endroit du contact (position de l'arbitre) ou rendu au gardien de but si l'arbitre se trouvait dans la surface de réparation.



Loi 12 = Fautes – La main

- A présent, toute main d'un attaquant en situation de marquer, sera sanctionnée (Coup Franc Direct), même si elle est involontaire.
- Ainsi, le caractère involontaire de la main en position offensive disparaît.



Jugez des mains volontaires

- Un joueur sera pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si:
 - Son bras/sa main est au-dessus de l'épaule dans la mesure où il «prend un risque» en plaçant son bras/sa main dans une position habituellement qualifiée de «pas naturelle».
 - S'il a augmenté la surface de son corps en écartant son bras/sa main du corps et ainsi injustement fait obstacle au ballon de manière plus importante.
 - S'il marque un but directement du bras/de la main(même de manière accidentelle).
 - S'il gagne la possession ou le contrôle du ballon du bras/de la main (même de manière accidentelle) puis marque un but ou provoque une occasion de but.
- Point à retenir:
 - Un joueur doit être sanctionné si son bras ou sa main est au-dessus de son épaule ou s'il augmente volontairement son amplitude (surface corporelle).



Pour résumer sur les mains non sanctionnables

- À l'inverse, un joueur ne sera normalement pas pénalisé lorsque le ballon touchera son bras ou sa main si :
 - le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter et donc involontaire (« principe de l'auto-main »).
 - s'il tombe et si son bras/sa main sert à amortir le contact avec le sol.
- Point à retenir :
 - On ne siffle **pas** sur les « auto-mains » ou si le joueur tombe.



Loi 12 = Cartons pour les bancs de touche

- L'arbitre pourra désormais donner un carton jaune ou un carton rouge aux personnes présentes sur le banc de touche (entraîneurs, dirigeants, officiels d'équipe, etc.).
- Il conviendra de signifier cette sanction lors d'un arrêt de jeu.
- Si le fautif ne peut être identifié: l'entraîneur principal reçoit le carton.
- Dans le cas d'une exclusion (carton rouge), la personne s'inscrit dans la procédure d'un match automatique (comme pour les joueurs), dans l'attente de sa suspension officielle prise par la CD.



Loi 14 = Penalty

Position du Gardien de But

- Sur penalty, le gardien de but devra avoir au moins un pied sur la ligne de but au moment du tir.
- En cas de non respect, si le but est marqué: avantage, but accordé.
- Si le but n'est pas marqué: penalty à retirer + sanction disciplinaire.
- Les filets, les poteaux ou barre transversale devront être immobiles.
- Cette notion restera toutefois à l'appréciation des arbitres (jugement).

Pour rappel

- Si le tireur du pénalty use de tricherie (ex. feinte illégale), que le but soit marqué ou pas, le jeu reprendra par CFI pour la défense sur le point de réparation.



Loi 16 = Le Coup de Pied de But (5,50 m)

- **S'applique aussi pour tout Coup Franc défensif tiré depuis la Surface de Réparation.** Désormais tout joueur de l'équipe défendante autre que le botteur du Coup Pied But pourra se saisir du ballon dans sa Surface de Réparation.
- •Par contre l'attaque adverse n'aura toujours pas le droit de venir jouer le ballon dans la Surface de Réparation, **tant que le ballon n'aura pas été mis en jeu (c'est-à-dire joué par un défenseur)** = Au quel cas: Coup Pied But à refaire.
- En revanche, si un attaquant se trouve encore dans la Surface de Réparation au moment du botté, sans interférer à aucun moment, il convient de laisser jouer.



La CDA du District du JURA vous souhaite une

TRES BONNE SAISON

tout en respectant les règles qui, pour certaines, restent TOUJOURS à l'appréciation (jugement) de l'arbitre.